

Bureau Fédéral

12 - 13 Juin 2003 (Paris)

Présents : Yvan MAININI, Président

Mme Françoise AMIAUD – MM Jean-Claude BOIS, Pierre COLLOMB, Rémy GAUTRON, Bernard GAVA, Serge GERARD, Jean-Marc JEHANNO, Frédéric JUGNET, Philippe LEGNAME, Philippe RESTOUT, Jean-Pierre SIUTAT.

Excusés : Mme Marie-Noëlle SERVAGE, M. Claude AUTHIE.

Invités : MM. Michel CHATEAU (Juridique), André NOUAIL (CFAMC).

Assistent : Mme Céline PETIT

MM. Jean-Pierre DUSSEAULX, Raymond BAURIAUD,
Dominique LATTERADE (représentant le DTN)

Assistent en partie : Melles Catherine BARRAUD, Monique AMIAUD, Stéphanie PIOGER
MM. Didier DOMAT, Francis FLAMME, Frank GUYON, Jean-Jacques KRIEF,
Jean-Pierre de VINCENZI, Alain WEISZ, Alain JARDEL, Mohammed AIT EL
MOUDEN

1) Ouverture par le Président

Yvan MAININI souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents. Il excuse Marie-Noëlle SERVAGE (en mission à l'Assemblée Générale de la Guadeloupe) et Claude AUTHIE (Assemblée Générale de la Ligue des Pyrénées) et précise que Philippe RESTOUT et André NOUAIL arriveront plus tard, retenus tous les deux par des obligations professionnelles.

Il remercie les Directeurs de Département, les Entraîneurs Nationaux et une partie de la Direction Technique de leur présence et leur précise qu'il a souhaité leur participation à un questionnaire pour traiter des éléments de communication qui semblent particulièrement importants.

Yvan MAININI revient sur le remarquable parcours de Tony PARKER en NBA et l'importance de son intégration au sein de l'Equipe Nationale.

Il informe les membres présents du décès de Monsieur Michel TISSIER et Georges BLONDELLE. Les membres du Bureau Fédéral présentent leurs plus sincères condoléances à leurs familles respectives.

2. Communication de la Fédération (Questionnaire)

Yvan MAININI donne quelques informations sur le questionnaire qui est distribué aux membres du Bureau Fédéral et aux personnes invitées.

Les personnes présentes disposent d'environ 45 minutes pour répondre au mieux aux 10 questions sur la communication proposées

Raymond BAURIAUD communiquera une synthèse des réponses pour le Bureau Fédéral de Vichy le 4 Juillet prochain.

Yvan MAININI souhaite que les réponses soient synthétiques.

Après 45 minutes de travail, Yvan MAININI remercie les membres présents de leur participation.

3. Ligue Féminine de Basket

Jean-Pierre SUITAT informe les membres du Bureau Fédéral que 7 clubs de Ligue Féminine sur 12 seront concernés par des compétitions européennes la saison prochaine.

Le Bureau de la Ligue Féminine travaille actuellement sur une nouvelle formule d'organisation du championnat à 14 (voir 16) équipes et 26 rencontres pour la saison 2004/2005, la saison 2003/2004 s'annonce comme une saison de transition difficile.

Jean-Pierre SUITAT précise qu'il n'a pas encore de candidat pour l'organisation du All Star Game Féminin et que pour conserver un plateau intéressant, l'Open de la Ligue Féminine a été avancé d'une semaine (du 7 au 11 Octobre 2003).

Un débat s'instaure autour du système de qualification des Clubs français dans les compétitions européennes.

Yvan MAININI propose de faire rapidement un courrier à la FIBA pour intervenir dans plusieurs problèmes :

- Le Champion de France doit impérativement participer à l'Euroleague, mais il faut conserver des règles de qualification simples : si le club "x" ou "y" finit à la 3^{ème} ou 4^{ème} place du classement, il doit perdre la garantie de participation en Euroleague de 3 ans au profit d'un autre club qui aurait obtenu un meilleur classement.
- Il faut garantir la participation en Euroleague par des exigences sportives.
- La Fédération Française de Basketball doit impérativement donner son aval sur l'engagement de ses clubs.

Jean-Pierre SUITAT donne de plus amples informations aux membres du Bureau Fédéral : Suite à la réunion de la FIBA, à laquelle il a assisté, dans les documents distribués, il est clairement inscrit que les clubs bénéficient de l'assurance de l'engagement pour 3 ans. Cette assurance se fait sans tenir compte du classement de l'équipe dans son championnat national.

Les membres du Bureau Fédéral souhaitent qu'un courrier soit expédié dès Lundi à la FIBA en demandant une révision du règlement d'engagement, ainsi que la précision des points cités précédemment.

Concernant les questions réglementaires, Jean-Pierre SUITAT commente les documents distribués aux membres du Bureau Fédéral, à savoir des exemples de convention de prêt ainsi que les règlements sportifs particuliers.

Ces conventions de prêt concernent les clubs qui ne possèdent pas d'équipe évoluant en NF2, les autres clubs de Ligue Féminine ne sont pas concernés. Elles ne concernent que les joueuses "cadettes" nées en 1983, 1984 et 1985.

Jean-Marc JEHANNO pense que les clubs de Ligue Féminine doivent au moins remplir les obligations sportives des clubs de NF1, c'est à dire au moins l'engagement de 1 équipe cadettes + 2 autres équipes.

Accord des membres du Bureau Fédéral.

Jean-Pierre SIUTAT précise que ces nouveaux règlements seront expédiés par courrier électronique aux 12 clubs de la Ligue féminine dès Lundi.

Michel CHATEAU rappelle que toutes ces modifications réglementaires doivent paraître dans les pages vertes de la revue Basketball.

Pour une meilleure analyse, le règlement doit être réexaminé au bout d'un an d'application.

Un débat s'instaure autour de l'application de ces règlements et notamment sur le prêt des joueuses.

Yvan MAININI propose que seuls les clubs de Ligue Féminine qui ne possèdent pas d'équipe espoirs soient en mesure de prêter des joueuses dans la NF1 ou la NF2 (joueuses de 18 à 21 ans) avec un maximum de 2 joueuses par club destinataire.

Accord des membres du Bureau Fédéral pour l'application de ces règles de participation pour une saison. Il faudra faire une étude complète de la procédure pour les saisons à venir.

L'information sera faite aux clubs par le biais d'un courrier et de la parution de ces règlements sur le site Internet de la FFBB.

Jean-Pierre SIUTAT précise que s'il y a des transactions financières concernant ces joueuses, cela entraînera une annulation de la convention.

Les membres du bureau Fédéral souhaitent qu'un courrier soit expédié aux clubs concernés en leur rappelant toutes ces nouvelles règles et leur champ d'application, par le biais d'un communiqué et en confirmant avec la parution sur le site Internet de la FFBB.

Jean-Pierre SIUTAT expose ensuite le litige de deux clubs : un des deux clubs a fait casser le CDD d'une joueuse en lui proposant un CDI et une place dans son club. Qu'en est-il de l'avenir des contrats ?

Didier DOMAT précise que les contrats de la Ligue Féminine et de la Nationale Masculine 1 sont homologués par la FFBB, cela apporte une protection. Pour casser les autres contrats il faut réunir certaines conditions.

Jean-Pierre SIUTAT souhaite que les clubs respectent un code de déontologie en la matière. Ceci est du ressort de la LFB de faire passer les messages nécessaires.

4. Présentation du candidat au poste de Directeur de la D.I.C. et Moyens Généraux.

Yvan MAININI présente M. Mohammed AIT EL MOUDEN aux membres du Bureau Fédéral. Après la phase de recrutement, celui-ci est présenté pour remplacer Frank GUYON en tant que Directeur de la DIC et des Moyens Généraux.

M. AIT EL MOUDEN informe les membres du Bureau Fédéral des formations et des diplômes obtenus ainsi que son parcours professionnel.

Yvan MAININI lui confirme qu'il a bien été retenu pour le poste et qu'il est donc embauché en Contrat à durée indéterminée avec une période d'essais de 3 mois renouvelable.

Les membres du Bureau Fédéral lui souhaitent la bienvenue au sein de la FFBB.

5. La Commission Juridique.

* Licence T : Transformation en Licence A au bout de 2 ans (Date d'application – étude)

Michel CHATEAU propose que la transformation des Licences T en Licences A au bout de 2 ans se fasse à partir de la saison 2004-2005. La compétence pour l'application sera comme pour les licences T (article 419). cf. : Situation particulière NM1.

Accord des membres du Bureau Fédéral.

* Transfert des droits sportifs des clubs de Grenoble, de Reims et de Nice.

Michel CHATEAU explique que le club de Grenoble souhaite un transfert de ses droits sportifs pour pouvoir repartir :

Les membres du Bureau Fédéral refusent le transfert des droits sportifs de NM2 et laissent la Commission Juridique statuer sur le transfert vers le Championnat régional après avis de la Ligue Régionale.

Le club de Reims souhaite également un transfert de ses droits sportifs pour devenir l'AJ BETENI :

Accord des membres du Bureau Fédéral.

Le club des PTT de Nice demande un transfert de ses droits sportifs pour être géré hors de l'Omnisports.

**Accord des membres du Bureau Fédéral
(sous réserve de l'avis favorable des deux entités)**

* Demande de remise de peine de M. LOUSTAU-DAUDINE.

Michel CHATEAU rappelle les faits : Monsieur LOUSTAU-DAUDINE avait été condamné pour voie de fait sur un joueur adverse, il lui avait notamment porté plusieurs coups au visage. Il a été condamné par le tribunal à une amende et à 40 heures de travail d'intérêt général. La Commission juridique lui a infligé une suspension d'un an, qui court jusqu'au 23 Février 2004.

Les membres du Bureau Fédéral proposent que M. LOUSTAU-DAUDINE soit de nouveau entendu, à ses frais, par la Commission Juridique. Elle donnera ensuite un avis sur une éventuelle remise de peine.

Qualification – Règles de Participation

Jean-Claude BOIS informe les membres du Bureau Fédéral des différentes questions des clubs en matière de qualification (NF1).

Frédéric JUGNET pense qu'il faut revoir la rédaction du règlement en la matière, pour ne pas permettre aux clubs une mauvaise interprétation de celui-ci.

Une discussion s'instaure autour du problème du récépissé de demande de carte de séjour, et sur les problèmes de ces qualifications.

Yvan MAININI pense qu'il faut faire appliquer les règles de l'immigration. Les personnes concernées doivent être titulaires d'une carte de séjour au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

Philippe LEGNAME pense que cette règle doit en effet être applicable mais il serait important de garder une possibilité de traiter les cas particuliers.

Le Bureau Fédéral souhaite une application stricte du règlement : Le joueur doit être titulaire d'une carte de séjour au 1^{er} janvier de l'année en cours. L'information doit parvenir aux clubs via le communiqué demandé précédemment.

Une discussion s'instaure autour du problème de la parution trop tardive des règlements (Annuaire Officiel de la FFBB). Il est cependant difficile d'en faire paraître une version définitive avant la fin des championnats, mais ces règlements sont nécessaires pour les recrutements.

Didier DOMAT propose qu'une première version des règlements officiels pour la saison suivante soit disponible et téléchargeable sur Internet dès le mois de Février ce qui permettrait de faire paraître la version définitive fin Août, quand toutes les modifications sont intervenues.

Accord des membres du Bureau Fédéral.

7. "Masse Salariale" élargie NM2 – NF1.

Article 429.2.a. " Pour chaque saison sportive, le Bureau Fédéral détermine les modalités de calcul d'une somme maximum que les groupements sportifs peuvent consacrer pour la saison aux dépenses pour la totalité des clubs...."

Serge GERARD informe les membres du Bureau Fédéral que le système qui est en place actuellement fonctionne parfaitement bien et est bien respecté par l'ensemble des clubs. Il précise que pour la saison 2002-2003, l'encadrement minimum était de 122.000 €, le maximum était de 204.350 €

Serge GERARD souhaite que les ordres de grandeur actuels soient maintenus, en les arrondissant pour faciliter la compréhension du système :

Masse de départ :	122.000 €
Par BE1 ou BE2 :	10.000 €
Par 10 licenciés en plus :	5.000 €
Pour 1 école d'arbitrage :	10.000 €

Accord des membres du Bureau Fédéral.

* **Rapport de la Commission Contrôle de Gestion.**

Serge GERARD explique q'un club a fait un gros dérapage financier. La Commission Contrôle de Gestion lui a demandé de produire certains documents pour Mardi 17 Juin dernier délai.

Il expose ensuite le cas d'un autre club qui lui répond aux critères et dont la projection n'est pas négative, mais qui présente un budget minimaliste et qui de surcroît n'a pas de salle conforme à ce niveau de jeu, à sa disposition dans sa commune. Serge GERARD précise que ce cas n'est pas explicitement prévu dans les règlements.

Yvan MAININI pense qu'il faut faire une étude approfondie des possibilités de ce club et faire un complément de dossier (salle, budget, ...). Ce ne serait pas rendre service au club que de l'engager si sa situation n'est pas viable. Il faut expliquer à ce club les contingences de la Ligue Féminine et ses exigences.

Serge GERARD et Jean-Pierre SIUTAT sont chargés par les membres du Bureau Fédéral d'étudier de plus près la situation de ce club dans la semaine qui vient : Il faut l'assurance d'une salle décente et un budget minimum de 400.000 €. Dans le cas contraire, il faudrait remplacer ce club dans les meilleurs délais.

8. Les accords de Cotonou : incidences fédérales.

Didier DOMAT rappelle aux membres du Bureau Fédéral ce que sont les accords de Cotonou.

Yvan MAININI précise que suite à un courrier qu'il a reçu du Ministère des Sports, il a informé la Ligue Nationale de Basket qu'il n'était pas nécessaire pour l'instant, et dans l'état actuel du dossier, d'étendre la réglementation de la FFBB aux accords de Cotonou.

Les membres du Bureau Fédéral souhaitent que les accords de Cotonou ne s'appliquent pas pour le moment.

9. CFAMC : Statut de l'Arbitrage.

André NOUAIL propose aux membres du Bureau Fédéral le "Statut de l'Arbitrage" qui a été adopté lors d'un précédent Comité Directeur et qui sera proposé dans les thèmes de l'Assemblée Générale d'Angers cette année. Il commente brièvement son document.

Yvan MAININI rappelle l'importance de ce nouveau statut. Il pense qu'il doit impérativement être à nouveau soumis à un débat lors de l'Assemblée générale.

André NOUAIL précise que ce statut doit servir pour organiser l'avenir de l'arbitrage et éventuellement aider à l'augmentation du nombre des arbitres.

Pierre COLLOMB pense que la valorisation de posséder une école d'arbitrage (25 points en plus) n'est pas assez marquée. L'écart du nombre des points n'est pas très significatif.

Jean-Marc JEHANNO propose qu'un club qui augmente de 10 % ses licenciés, diminuera d'autant sa pénalité financière.

Une discussion s'instaure.

Yvan MAININI souhaite que le nouveau statut de l'arbitrage soit expédié dans tous les Comités Départementaux et toutes les Ligues Régionales dès lundi prochain pour qu'il soit étudié et préparé dans le but d'être débattu à l'Assemblée Générale d'Angers.

Accord des membres du Bureau Fédéral.

Nouvelles règles de Jeu FIBA : application FFBB.

André NOUAIL donne des explications sur les 3 nouvelles règles proposées par la FIBA :

- Entre-deux : Possession en alternance.
- Temps-Morts
- Vingt quatre secondes

Yvan MAININI propose une mise en application dès la saison prochaine de ces 3 nouvelles règles, en précisant que les deux Championnats d'Europe (Féminin et Masculin) se disputeront avec les anciennes règles.

Accord des membres du Bureau Fédéral.

10. Statuts FFBB – Règlement Intérieur – Règlement disciplinaire.

Frédéric JUGNET donne quelques explications et précisions sur le document distribué aux membres du Bureau Fédéral. Il souhaite que les modifications effectuées dans les statuts et les règlements soient méticuleusement vérifiés pour être adoptés.

Les membres du Bureau Fédéral souhaitent que les nouveaux statuts et règlements soient expédiés aux Ligues et aux Comités avec toutes les modifications inscrites en "gras-souligné", pour pouvoir être adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 28 Juin 2003 à Angers.

Frédéric JUGNET informe les membres du Bureau que certains Comités n'ont pas adopté leurs nouveaux statuts lors des Assemblées Générales.

Pierre COLLOMB précise que pour les votes, il n'est pas nécessaire d'appliquer les nouveaux statuts.

Une discussion s'instaure sur le décompte des voix pour l'Assemblée Générale d'Angers en Juin prochain.

Les membres du Bureau Fédéral souhaitent qu'après l'expédition des documents aux Ligues et aux Comités, une relance téléphonique soit effectuée pour le bon respect de la procédure.

11. Ligue Nationale de Basketball

- *Désignation des 4 représentants de la FFBB (membres du Comité Directeur) pour siéger à l'AG de la LNB (3 d'entre eux seront au Comité Directeur de la LNB).*

Les membres du Bureau Fédéral proposent les quatre représentants suivants :

- **Philippe RESTOUT**
- **Serge GERARD**
- **Jean-Marc JEHANNO**
- **Jean-Claude BOIS**

- *Désignation de 3 personnes qualifiées pour siéger à l'AG de la LNB (1 d'entre elles sera au Comité Directeur de la LNB).*

Les membres du Bureau Fédéral proposent les trois personnes qualifiées suivantes :

- **Philippe MAILHABIAU**
- **Pierre DAO**
- **Christophe GREGOIRE**

12. Information sur les Championnats de France : Poules, différentes éventualités, échéances.

Jean-Marc JEHANNO fait un rapide compte rendu de l'avancée des travaux de sa commission.

- Après étude de leurs dossiers respectifs, les clubs de Feurs et Rodez sont acceptés en NM1.
- Maintien de Bat Urcuit en NM1.
- Une montée en plus en NM3 en remplacement de Bondy.
- 2 clubs ont refusé de monter de NF3 en NF2, donc 6 maintiens en NF2.

Les membres du Bureau Fédéral souhaitent que les poules et leur publication soient faites le plus rapidement possible.

13. Revue Basketball – Pages vertes : nouvelle formule (conforme à la demande de l'organisme paritaire)

Jean-Marc JEHANNO fait un rapide compte rendu de la note qu'il a distribuée aux membres du Bureau Fédéral.

La revue Basketball comportait en moyenne 36 pages + 1 poster dont 19 sur la vie de l'association et 17 hors de la vie de l'association. L'attribution du numéro de la commission paritaire n'est possible que si la revue consacre plus de 50% de son volume à des articles ne traitant pas spécifiquement de la vie de l'association. Les enjeux sont importants : TVA à 5 % au lieu de 19,6 % et frais de poste pour le routage très fortement réduit.

Le problème est encore plus important pour le numéro spécial réservé à l'Assemblée Générale, qui lui est dans son intégralité réservé à la vie de l'association.

Pour garder ces avantages, il faut impérativement adopter la proposition suivante :

- Dissocier le numéro de l'Assemblée Générale (coût HT environ 12.250 €)

- Pour les 10 numéros normaux de la Revue Basketball, passer à 4 pages de couverture, 24 pages internes en quadri, 8 pages vertes (au lieu des 12 habituelles), 4 pages jaunes DTBN + 1 poster.

PM : Les bi-mensuels ne sont pas concernés par la limitation et garderaient leur format de parution habituel.

Les documents et les PV qui ne passeront plus dans les pages vertes paraîtront sur le site Internet de la FFBB.

Accord des membres du Bureau Fédéral.

Les membres du Bureau fédéral souhaitent cependant que ce point soit abordé lors du prochain Comité Directeur.

14. Conciliation au CNOSF du dossier CO Sèvres.

Frédéric JUGNET rappelle les faits aux membres du Bureau :

Litige entre deux clubs pour un problème de manque d'arbitre pour officier une rencontre, avec non-application des règlements.

Le conciliateur constate que pour des raisons administratives (non-réception de la convocation) le club du CO Sèvres n'a pas été entendu par la chambre d'appel. Il propose donc de faire primer la loi du terrain et donc de faire rejouer le match.

Le Bureau Fédéral décide de ne pas suivre la proposition du conciliateur et de suivre la décision de la Chambre d'Appel.

15. Ordre du jour du Comité Directeur de l'Assemblée Générale du 29 Juin 2003.

Frédéric JUGNET propose l'ordre du jour suivant aux membres du Bureau Fédéral :

1. Ouverture par le Président.

2. Partie Statutaire :

- Délégation du pouvoir financier.
- Délégation auprès de la FIBA..
- Délégation auprès du CNOSF.
- Désignation des représentants auprès de la LNB.
- Désignation du Président et des membres de la Ligue Féminine.
- Election des Présidents de Commissions.
- Désignation du Président et des membres de la Chambre d'Appel.
- Désignation du Président et des membres du Comité Directeur participant à la Commission Disciplinaire du Dopage et à la Commission d'Appel du Dopage.
- Proposition du Président Fédéral pour les Délégués de Zones.
- Désignation du Directeur de la revue Basket Ball.
- Désignation des Chargés de Missions.
- Désignation du DTN : confirmation de la désignation ministérielle.
- Désignation du Président et des membres de la Commission des Agents Sportifs.
- Composition du Conseil d'Honneur et du Jury d'Honneur.
- Délégation des pouvoirs aux Ligues Régionales, aux Comités Départementaux et à la LNB.

3. Informations complémentaires :

- Calendrier Sportif 2003-2004
- Calendrier administratif 2003-2004
- Championnat de France Jeunes 2003-2004
- Questions diverses.

Accord des membres du Bureau Fédéral.

16. Commission des Jeunes.

** Opération Basket Ecole*

Bernard GAVA commente le document distribué aux membres du Bureau Fédéral, en leur précisant que c'est une proposition.

Il précise qu'une évaluation est actuellement à l'étude.

Frédéric JUGNET pense qu'il ne n'a jamais été question de se servir des écoles pour augmenter le nombre des licenciés, il vaut mieux par contre s'orienter vers la culture Basket qui semble être plus prometteuse.

Bernard GAVA précise aux membres du Bureau Fédéral que le document distribué est un document de travail interne. Il doit être retravaillé avant toute diffusion.

** Compte rendu du Forum Minibasket*

Bernard GAVA donne un rapide compte rendu du Forum Minibasket qui s'est déroulé du 29 au 31 Mai 2003 à Sablé sur Sarthe. Ce Forum a regroupé 120 personnes avec 1/3 d'élus, 1/3 de bénévoles et 1/3 de salariés.

Le fait marquant de ce forum a été une forte demande d'une formation non diplômante avec un unique document de référence.

Bernard GAVA pense que cette 6^{ème} édition du Forum Minibasket est une nouvelle réussite.

12. Questions diverses

- Yvan MAININI informe les membres du Bureau Fédéral qu'un chèque de 4.330 € va être adressé à l'Association des Maires pour les sinistrés du Gard. Cette somme provient d'un prélèvement sur les entrées de la Coupe de France (soit 8660 billets vendus au guichet) ceci ne représente pas la totalité des 13300 places (ventes groupées, partenaires, collectivités, invités, ...)
- André NOUAIL précise que concernant le respect du statut de l'arbitrage, seule la Ligue de Corse n'avait pas donné d'information sur les clubs de sa Ligue. La Commission Sportive a reçu un courrier cette semaine l'informant que tous les clubs de Corse sont en règle avec le statut de l'arbitrage et avec les règlements sportifs.

- André NOUAIL informe les membres du Bureau Fédéral que la semaine prochaine, il se rendra à Amsterdam pour participer à un stage avec trois candidats arbitres internationaux : Messieurs Fabien CONDERANNE, Carlos MATEUS et Eddie VIATOR.
- Philippe LEGNAME informe les membres présents que la Commission Mixte qui doit désigner les équipes qui évolueront en Championnat de France Jeunes se réunira le jeudi 26 Juin 2003 à 15h00. Il souhaite la présence d'un membre du Bureau Fédéral.

Les membres du Bureau Fédéral proposent Bernard GAVA pour les représenter.

- Bernard GAVA évoque le souhait d'un club de voir porter les numéros sur les maillots de "4 à 15" à "4 à 20" :

Accord des membres du Bureau Fédéral.

- Jean-Pierre SIUTAT s'est rendu au 50 ans du Club de Duravelle (46), à cette occasion, Monsieur Jean JARDEL (le papa d'Alain JARDEL) s'est vu remettre une médaille d'Or à titre exceptionnel. La salle de la Ville porte également son nom. Ce fut une très belle et surtout très émouvante fête.
- Yvan MAININI informe les membres du Bureau d'un nouveau groupement sportif : Le Club de l'AS Samoisienne (95). Ce qui porte à 66 le nombre de créations cette saison.
- Yvan MAININI informe les membres du Bureau Fédéral de la constitution du Syndicat des Joueurs de Basketball, dont l'Assemblée Constitutive s'est déroulée à la FFBB le Jeudi 8 Mai 2003. Le Président de ce Syndicat est M. Maurice BEYINA.
- Yvan MAININI précise que les Equipes de France Jeunes (Cadettes, Cadettes 87 et Cadets) ont débuté leur préparation aux compétitions.
- Yvan MAININI souhaite voir figurer au prochain ordre du jour du Bureau Fédéral le point suivant : "Sélections régionales dans les clubs : réflexions".
- Jean-Marc JEHANNO informe les membres du Bureau Fédéral qu'il éprouve beaucoup de difficultés à faire débiter les Championnats de France Jeunes une semaine plus tard, mais il y parviendra sans doute.

Fin de la séance à 22h10. Prochain Bureau Fédéral le 27 Juin 2003 à Angers.